

FICHE DE POSTE N°MCFA-8

Intitulé du poste : **Maître de conférence associé des ENSA**

Groupe de disciplines : Ville et Territoires

Disciplines : Géographie et Paysage

Catégorie statutaire : **A**

Corps : **Maître de conférence Associé des ENSA (MCFA)**

Temps: **½ temps**

1 an – Eventuellement renouvelable

Domaine(s) Fonctionnel(s) : **Enseignement supérieur**

Emploi(s) Type : **Enseignant théoricien du supérieur DDAO - RCH03B**

Adresse administrative et géographique de l'affectation :

École nationale supérieure d'architecture de : Paris- la Villette

Adresse : **144, avenue de Flandre - 75019 Paris**

Missions et activités principales :

Groupe de disciplines : VT

Discipline : Géographie

Charges pédagogiques :

L'enseignant(e) recruté(e) aura à assurer 160 heures d'enseignement dans l'année universitaire, principalement dans le cadre de l'enseignement de géographie du premier cycle de formation et secondairement dans les enseignements de séminaire Architecture, Environnement et Développement Durable du second cycle de formation :

- **Dans le cycle « Licence » conduisant au Diplôme d'Études en Architecture (DEA) :**

- en licence 2, 1^{er} semestre, il assurera les enseignements de géographie (2*28h CM = 93h ETD):

Cours magistral semestriel de géographie destiné à 1/4 de la promotion en adéquation avec les autres enseignants : cet enseignement vise à transmettre les fondamentaux de la géographie (connaissances et méthodes) permettant à de futurs architectes de comprendre les différenciations de l'espace géographique, les dynamiques territoriales à l'œuvre à différentes échelles et la complexité des milieux que les pratiques de l'architecture et de l'urbanisme sont amenées à transformer, dans le cadre des transitions écologiques et territoriales en cours.

Participation au travail de terrain de géographie (34h ETD) : les cours magistraux sont associés à des TP/TD offrant aux étudiants la possibilité d'appréhender la complexité d'un territoire *in situ, de visu, de sensu*. Ils permettent l'acquisition d'outils et de méthodes d'analyse d'un territoire, de lecture d'un lieu, ainsi que du vocabulaire nécessaire à leur description. Ils explorent les ressources de la cartographie à différentes échelles. Ces approches associent, sur le terrain, les savoirs de la géographie physique et humaine, environnementale et politique, régionale, rurale et urbaine.

- **Dans le cycle « Master » conduisant au titre d'Architecte Diplômé par l'Etat (ADE) :**

- L'enseignant(e) interviendra au sein du séminaire « Architecture, Environnement et Développement Durable » inscrit dans le thème d'approfondissement *Environnement, Territoires et Paysage* (33H ETD).

Au sein du séminaire, l'enseignant(e) participera aux activités suivantes :

- Mise en œuvre des ateliers méthodologiques visant à la construction et à la production du mémoire de Master (semestres 7, 8 et 9), en lien étroit avec l'enseignant coordinateur.

- Suivi individuel des mémoires des étudiants (S7, S8, S9)

Charges scientifiques :

L'implication dans les activités de recherche de l'ENSAPLV est souhaitable.

Autres tâches :

Il devra assumer les charges liées à un poste d'enseignement à ½ temps :

- participation aux jurys, expertises, évaluations

Compétences principales mises en œuvre :

Compétences techniques :

Titres ou diplômes requis :

Justifier de l'un des diplômes visés à l'article 1er du décret n° 2018-107 du 15 février 2018

Doctorat ou Architecte DPLG ou HMONP*

Titres, diplômes et compétences souhaités au regard du poste :

Doctorat en géographie et/ou en aménagement du territoire avec une compétence relative aux milieux physiques.

* si DPLG ou HMONP : Doctorat soutenu ou très avancé (Fournir une lettre du Directeur de thèse ou un rapport du comité de suivi)

Savoir-faire (expériences et compétences souhaitées)

Une connaissance *a minima* de l'histoire et de l'épistémologie de la discipline, une capacité à développer une approche intégrée des lieux et des territoires à différentes échelles, et une compétence spécifique en matière de milieux physiques et de processus de formation des grands ensembles hydro-géomorphologiques et biogéographiques sont demandés pour ce poste.

Expérience dans l'enseignement en géographie et/ou aménagement du territoire avec de bonnes connaissances scientifiques des milieux physiques et la capacité à les relier aux enjeux d'un projet architectural et urbain.

Expérience dans l'organisation et la conduite d'atelier de terrain en géographie.

La capacité de l'enseignant à œuvrer au sein d'équipes (constituées ou en devenir), à travailler en inter-disciplinarité et avec des acteurs locaux.

Son enseignement et ses travaux seront plus particulièrement adaptés aux étudiants et à la recherche en architecture. Cette démarche associera les dimensions pratiques et théoriques. Il devra se référer à une connaissance fondamentale de la discipline et aux approfondissements qu'il a élaborés à travers ses publications et sa production scientifique.

Savoir-être (compétences comportementales) :

Environnement professionnel :

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

L'ENSA de Paris La Villette forme des architectes dans le cadre des cursus mis en place par la réforme LMD, tout en veillant à ce que l'enseignement dispensé ne soit pas seulement professionnel mais vraiment supérieur, en intégrant des approches pluridisciplinaires, une ouverture sur le monde et l'existence de structures de recherche et de formations post-2^e cycle Master (doctorat en architecture, DSA, DPEA). C'est la plus importante école par le nombre de ses effectifs, avec 2174 inscrits en 2014 – 2015.

L'enseignement y revêt diverses caractéristiques :

1/ il y est transdisciplinaire : tout en ayant pour centre l'apprentissage du projet architectural, urbain et de paysage, les enseignements dits « pour l'architecture » sont à la fois présents dans cet apprentissage et non subordonnés à lui afin de se situer au niveau universitaire le plus élevé ;

2/ il est dispensé dans des cours, des groupes de projet, des TP et des TD ;

3/ il s'emploie à couvrir et à précéder la demande sociale concernant l'aménagement de l'espace architectural, des paysages et du territoire ;

4/ il se veut divers et non inféodé à telle ou telle doctrine ;

5/ il cherche en permanence à se réorienter en se confrontant à d'autres disciplines et d'autres pratiques artistiques, sociales, etc ;

6/ il propose une progressivité dans le 1^{er} cycle Licence, une large autonomie de choix aux étudiants dans le 2^e cycle Master à travers l'existence de six thèmes d'approfondissement, et la possibilité de poursuivre au sein de l'Ecole une HMONP, un doctorat ou des enseignements spécialisés (DSA, DPEA) ;

7/ il est dispensé par des enseignants titulaires et contractuels à qui il est demandé d'enseigner simultanément dans les 1^{er} cycle Licence et 2^e cycle Master ;

8/ il se place dans une perspective internationale : mobilités étudiante et enseignante dans 99 écoles dans le monde ; participation à des ateliers internationaux ponctuels ou intégrés au cursus et à des programmes financés par l'Europe.

Présentation des activités de recherche scientifique de l'école :

Plus de soixante chercheurs et une quarantaine de doctorants se répartissent dans 6 unités de recherche intégrées à des UMR CNRS :

- l'équipe Architecture, Milieu et Paysage (AMP – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Philosophie, Architecture et Urbain (GERPHAU – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Architecture Anthropologie (LAA – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Espaces Travail (LET – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Modélisation de l'Assistance à l'Activité Cognitive de la Conception (UMR MAACC-MAP 3495) ;
- l'équipe Architecture, Histoire, techniques, Territoires, environnements et patrimoines (AHTTEP)(UMR – AUSSER 3329).

Place et poids de la discipline dans l'école, modalités d'enseignement et situation de l'encadrement pédagogique de cette discipline dans l'école :

1- Le groupe de disciplines retenu : « Ville et Territoires »

Le groupe de disciplines « Ville et territoires » couvre un large spectre disciplinaire incluant l'urbanisme, la géographie, le paysage, l'écologie, la planification et l'aménagement, le projet urbain, en offrant à l'ENSAPLV des enseignements riches et variés (géographie, Paysage, histoire de la ville et du territoire, morphologie de la ville, droit de l'urbanisme, développement durable urbain, etc.), proposés par une douzaine d'enseignants sous forme de cours théoriques (1^{er} et 2^e cycles, DSA, DPEA), de modules de projet (fin 1^{er} cycle, 2^e cycle et DSA) et de structures de recherche (laboratoires) concernant des territoires dans les pays développés ou en développement.

Liaisons hiérarchiques : Direction de l'école

Liaisons fonctionnelles : Direction des études

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

Composition du dossier de candidature

Dossier en format papier et sous forme numérique

- Formulaire de candidature, avec coordonnées téléphoniques et mail où le candidat peut être joint rapidement ;
- Note d'intention pédagogique (trois pages dactylographiées maximum), tenant compte du programme pédagogique de l'école ;
- Curriculum vitæ détaillé. Le candidat s'attachera à présenter plus particulièrement son expérience dans l'enseignement.
- Travaux, ouvrages, articles, réalisations et référence des publications, s'il y a lieu.
- Copie des diplômes ou titres (*décret n°93-368 du 12 mars 1993*) (les pièces en langues étrangères doivent être traduites en français par un traducteur assermenté) ;
- Copie de la carte d'identité ;
- **Pour les postes à temps partiel, attestation d'activité principale** (art 3 du décret du 12 mars 1993) hors enseignement (pour les professions libérales, certificat d'authentification au répertoire nationale des entreprises et de leurs établissements, par exemple.)

CALENDRIER

- date limite de réception des candidatures : **Lundi 03 Septembre 2018 (17h)**
- les candidats invités à l'entretien seront avertis par téléphone ou par mail (coordonnées demandées ci-dessus) au **plus tard le 11 septembre 2018**
- audition des candidats par la commission de recrutement prévue le : **18 septembre 2018**

Qui contacter (informations) ?

Bruno MENGOLI

Directeur ☎ 01 44 65 23 26 / bmengoli@paris-lavillette.archi.fr

Caroline Lecourtois

Directrice adjointe/ tél : 01 44 65 23 24 /

Laurence RICOU

Gestionnaire/SRH/ tel 01 44 65 23 08 / lrizou@paris-lavillette.archi.fr

Envois des candidatures :

A M. Le Directeur de l'ENSA de Paris la Villette

Adresse : 144 avenue de Flandre - 75019 Paris

1. Les critères de recrutement

❖ Les conditions d'expérience professionnelle ou de diplômes

Le candidat, qu'il soit à plein temps ou à mi-temps, doit remplir l'une des conditions suivantes (conditions alternatives) :

- Justifier au 1^{er} janvier du recrutement d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les ENSA autre qu'une activité d'enseignement d'une durée de :
 - ⇒ Maîtres de conférence associés (MCFA) 3 ans dans les 5 dernières années qui précèdent le 1^{er} janvier.
 - ⇒ Professeurs associés (PRA) 7 ans dans les 9 ans qui précèdent le 1^{er} janvier.
- **OU** Détenir les diplômes suivants :
 - ⇒ Pour les MCFA : doctorat ou habilitation à diriger des recherches.
 - ⇒ Pour les PRA : habilitation à diriger des recherches.
- **OU** Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement.

INCOMPATIBILITE : Les enseignants associés à temps plein ne peuvent exercer simultanément une activité professionnelle d'agent public.

Pour être associé à mi-temps, le candidat doit **justifier** en outre de l'exercice **réel et confirmé** d'une activité professionnelle qui permet de **disposer de moyens d'existence** réguliers. **La perte de l'activité principale entraîne la fin du contrat.**

INCOMPATIBILITES :

- Un enseignant associé à mi-temps ne peut être affecté que dans un seul établissement d'enseignement supérieur et de recherche.

❖ Limite d'âge

Les enseignants associés ne doivent pas avoir atteint la limite d'âge au moment de leur recrutement et pendant toute la durée de contrat. Celle-ci est fixée à 67 ans pour les agents de la fonction publique nés à compter de 1955.